

## Déclaration liminaire

### Comité Technique Ministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2020

La rentrée cette année est marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée au coronavirus ; crise qui met en évidence les carences du système capitaliste libéral, notamment au regard de sa politique de santé publique. Les choix financiers du gouvernement confirment la poursuite du dépouillement des moyens des services publics au profit de grandes entreprises, pourtant promptes à licencier après avoir bénéficié de soutiens financiers substantiels. Pourtant, lors des crises financières ou sanitaires de ces dernières décennies, ce sont bien ces mêmes services publics qui ont assuré la protection des personnes les plus en difficulté. En dépit des alternances politiques et l'avènement du « *nouveau monde* », nous subissons une vague ultra libérale qui s'attaque au principe de la Fonction Publique et au statut des fonctionnaires qui la composent et la font vivre. La loi de transformation de la Fonction Publique votée en août 2019 en est un outil très efficace tant elle démantèle le fondement même des services publics.

Le ministère de la Justice n'échappe pas à ce mouvement et doit subir depuis des années l'absence de revalorisation des statuts de ses agents, l'avancement et le traitement au mérite, la mise en place des lignes directrices de gestion en lieu et place des CAP et de profondes modifications de ses missions.

A ce titre, la FSU continue de dénoncer une application à marche forcée de la Loi de programmation justice du 23 mars 2019. A ce titre, elle exige l'arrêt immédiat de l'application du bloc peine pour les mineur-es et la suspension de l'adoption du projet de code de justice pénale des mineur.e.s au profit d'un code qui intègre la dimension protectionnelle de l'enfance dans le cadre d'un réel débat démocratique.

Les conditions de travail de chaque agent-e de chaque direction se détériorent et ce ne sont pas les journées qualité de vie au travail ou les grandes déclarations sur la santé et sécurité au travail qui changeront la situation de délitement de ce ministère.

Ainsi, le dossier du télétravail dont l'arrêté est à l'ordre du jour de ce Comité Technique Ministériel, se pose en palliatif de véritable réflexion et plan d'action pour améliorer les conditions de travail des agents. Pour la FSU, il est impératif que le télétravail ne devienne pas un énième outil managérial pouvant mettre à mal les dynamiques d'équipe ou les collectifs. Il doit garantir aux personnels la séparation entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle. Il est primordial que la crise sanitaire, et les nombreux abus dénoncés dans ce cadre, ne deviennent pas la norme, et que les agent-e-s soient pleinement informé.e.s et accompagné.e.s si tel est leur souhait d'en bénéficier. La FSU restera particulièrement vigilante aux RPS et demande d'ores et déjà qu'un bilan lui soit présenté d'ici un an dans ce cadre.

Autre sujet à l'ordre du jour : le bilan social de 2018. Cet outil constitue le baromètre de l'institution. Il a permis à plusieurs reprises aux Organisations Syndicales, de mettre en lumière des difficultés importantes au sein de ce ministère, notamment en ce qui concerne l'égalité femmes- hommes dans le déroulement de la carrière. Par ailleurs, nous notons que l'ensemble des directions de ce ministère ne joue pas le jeu de la transparence de ses chiffres de peur d'afficher l'état social de ses agent-es.

Enfin, en conclusion, la FSU tient à revenir sur la présentation du budget faite par le GDS hier. En effet, malgré une augmentation significative du budget du Ministère de la justice, 8% pour l'année 2021, certains choix nous questionnent et posent clairement la reconnaissance de l'expertise des professionnelles au sein de notre Ministère de tutelle. Comment ne pas s'indigner des décisions budgétaires prises pour la PJJ dédiées à l'associatif au détriment des structures publiques et des personnels qui y travaillent, d'un recrutement toujours plus conséquent d'agent-es contractuel-les pour pallier un manque de titulaires dénoncé par notre organisation syndicale depuis de nombreuses années ? La politique RH entreprise au sein du Ministère de la Justice depuis nombre d'années, à court terme, sans vision d'avenir montre ses limites. La justice de proximité que vous prônez ne peut pas se faire sans les agent-e-s du service public qui ont toujours eu à cœur de prendre en charge les publics les plus en difficulté grâce à leur expertise et leur professionnalisme. La FSU maintient ses revendications d'une revalorisation des métiers de ce ministère, à hauteur des compétences et des qualifications des agents et défend une Fonction Publique composée d'agents titulaires formé-es.



**SNPES-PJJ** : (Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social-  
Protection Judiciaire de la Jeunesse)  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris.  
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62.  
Site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
Mèl : [snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)

**SNEPAP** : (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de  
l'Administration Pénitentiaire)  
12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris  
Tél : 01 40 21 76 60 - Fax : 01 48 05 60 61  
Site : [www.snepap.fsu.fr](http://www.snepap.fsu.fr)  
Mèl : [snepap@club-internet.fr](mailto:snepap@club-internet.fr)

